

MEMENTO DU REGLEMENT SPORTIF U9, U11 ET U13
DU COMITE DEPARTEMENTAL 54

LA DENOMINATION « JOUEUR » COMPREND LES JOUEURS ET LES JOUEUSES.

Un règlement sportif particulier est décidé annuellement par le Comité directeur du Comité de MEURTHE ET MOSELLE après réception des engagements des groupements sportifs ceci afin de fixer les modalités de déroulement spécifiques pour chaque épreuve (poules, play-off, play-down...)

Pour les U13 - U11 et U9, des poules fortes, moyennes et faibles sont constituées en fonction du niveau déclaré par les clubs à l'engagement. Un ajustement sera effectué au vu du constat établi lors d'une première phase.

Ces dispositions peuvent être modifiées en fonction du nombre d'équipes engagées par secteur géographique.

Obligations

U9

Pour les équipes U9 masculines et féminines obligation est faite de participer

- A la Fête Nationale du MiniBasket.
- Tout encadrant des équipes U9 est tenu d'assister au Forum Départemental du MiniBasket organisé tous les deux ans par le Comité de Basketball 54.

U11

Pour les équipes U11 masculines et féminines obligation est faite de participer

- A la Fête Nationale du MiniBasket.
- Aux journées de détections, puis aux stages et rencontres avec la sélection départementale s'ils sont retenus dans l'équipe.
- au POUSS'54 pour les 2ème année
- Tout encadrant des équipes U11 est tenu d'assister au Forum Départemental du MiniBasket organisé tous les deux ans par le Comité de Basketball 54.

U13

Pour les équipes U13 masculines et féminines obligation est faite de participer:

- Aux journées de détections, puis aux stages et rencontres avec la sélection départementale s'ils sont retenus dans l'équipe.
- Tout encadrant des équipes U13 est tenu d'assister au Forum Départemental du MiniBasket organisé tous les deux ans par le Comité de Basketball 54.

Encadrement

Les équipes de jeunes masculines et féminines DOIVENT être accompagnées par un membre MAJEUR, licencié FFBB pour la saison en cours.

Mention sera faite sur la feuille de marque, en portant le numéro de licence et le nom du dirigeant majeur.

Mixité

Les équipes MIXTES peuvent participer à ces championnats; elles jouent avec les équipes masculines.

Nombre de joueurs

U9

10 joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque ; 3 sur le terrain

U11

10 joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque ; 4 sur le terrain

U13

10 joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque ; 5 sur le terrain

La disposition "4 sur le terrain" est appliquée aux poules non attributives du titre départemental (ce qui exclu la poule 1 du sud et la poule du nord).

Elle peut ne pas s'appliquer si les deux équipes ont inscrit plus de 8 joueurs (libre aux entraîneurs de se mettre d'accord)

Ballon

U9 et U11

Il doit être de taille 5

U13

Il doit être de taille 6 pour les masculins et féminins

Temps de jeu

U11 et U9

Le présent règlement a pour objectif de faire participer tous les joueurs d'une équipe dans le meilleur esprit sportif, excluant notamment la « championnate »

Les rencontres se disputent en six périodes de 4 minutes sans temps mort ni prolongation.

L'intervalle entre les périodes 1-2, 2-3, 4-5 et 5-6 est de 1mn. La mi-temps est de 5mn.

TOUS LES JOUEURS INSCRITS SUR LA FEUILLE DE MATCH DOIVENT PARTICIPER A DEUX PERIODES COMPLETES :

- parmi les périodes 1 à 4 JUSQU'A 8 JOUEURS dans l'équipe

- parmi les périodes 1 à 5 AVEC 9 JOUEURS ET PLUS dans l'équipe

IL N'Y A PAS DE CHANGEMENT AU COURS des périodes 1 à 4 (ou 5 selon) SEUL le changement pour BLESSURE est autorisé.

U13

4x8mn // mi-temps : 5mn // entre les quarts : 2mn // pas de prolongation

Paniers et terrain

U9

Les U9 jouent sur panneaux dont le cercle est à 2,60m (par dérogation, possibilité d'utiliser des paniers entre 2,20m et 2,60m), les panneaux sont placés dans le sens de la largeur du terrain et la ligne des lancers-francs est à 3 mètres de la face avant du panneau.

U11

Les U11 masculins et féminins jouent sur panneaux dont le cercle est à 2,60m. Terrain officiel avec ligne des lancers-francs à 4 mètres de la face avant du panneau.

U13

Les U13 masculins et féminins jouent sur grands panneaux (cercle 3,05m) Terrain officiel

Valeur des paniers

U9

Paniers à deux points quelle que soit la distance
Paniers à un point pour les lancers-francs

U11

Paniers à deux points dans la zone restrictive
Paniers à trois points à l'extérieur de la zone restrictive
Paniers à un point pour les lancers-francs

U13

Paniers à deux points dans la zone restrictive
Paniers à trois points à l'extérieur de la zone restrictive
Paniers à un point pour les lancers-francs

Dates et horaires

Aucune rencontre ne peut débuter avant 14h00 le samedi et 09h30 le dimanche pour les championnats U9 à U13 si elle induit un déplacement de l'adversaire supérieur à 10km (13h30 et 09h00 si inférieur à 10km) La programmation de l'horaire doit tenir compte de la durée prévisible du déplacement majorée d'une demi-heure pour satisfaire aux conditions ci-avant.

L'intervalle entre les débuts de deux rencontres couplées est de deux heures. Il peut être réduit à 1h45 si une rencontre U13 précède ou 1h30 si une rencontre U11 ou U9 précède une autre rencontre.

Insuffisance de joueurs

U13

Poule qualificative (poule 1) et poule du nord

Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 5 joueurs en tenue ne peut prendre part à la rencontre. Si l'une des équipes n'est pas prête à jouer dans la minute qui suit la mise en demeure prononcée par l'arbitre, le ballon est mis en jeu par un entre deux au cercle central et l'arbitre siffle immédiatement la fin de la rencontre.

L'arbitre consigne les faits sur la feuille de marque. Le bureau décide alors de la suite à donner.

Poule U9, U11 et U13 non qualificative

Possibilité de mélanger les joueurs des deux équipes

Arbitres

U9

Arbitre du club recevant ou arbitre club

U11

Arbitre du club recevant et/ou arbitre club

U13

Les arbitres sont désignés par la Commission Départementale des Officiels (CDO) par délégation du Bureau.

En cas d'absence des arbitres désignés ou de non-désignation, le Groupement sportif organisateur doit rechercher si des arbitres officiels, dont la licence a été validée pour la saison en cours, n'appartenant pas aux groupements sportifs en présence, sont présents dans la salle. Dans l'affirmative, c'est celui du niveau de pratique le plus élevé qui est choisi comme arbitre. A rang égal, on procède au tirage au sort.

Si aucun arbitre n'accepte (ce qui n'est pas son devoir si on lui procure les moyens nécessaires), c'est l'arbitre du niveau de pratique le plus élevé appartenant à l'un des groupements sportifs qui devient l'arbitre (voir charte de l'arbitrage de Meurthe et Moselle – interdictions)

Enfin, si les solutions précédentes ne peuvent être appliquées, chaque groupement sportif présente une personne licenciée et le tirage au sort désigne celle qui doit arbitrer à moins que les deux capitaines ou les accompagnateurs pour les équipes de jeunes ne s'entendent pour désigner amiablement le directeur de jeu.

Une équipe se présentant avec moins de sept joueurs n'est pas tenue de présenter un arbitre.

Dans ce cas, la rencontre doit être dirigée par un seul arbitre fourni par le club recevant.

Mention en sera faite au dos de la feuille de marque avec signature des entraîneurs.

L'arbitre ainsi désigné ne peut pas faire l'objet de réserves. Il possède toutes les prérogatives d'un arbitre désigné par la CDO. En particulier, le groupement sportif local est tenu de mettre à sa disposition tout ce qui est habituellement prévu en la circonstance: vestiaires, feuille de marque, chronomètre, sifflet, etc. Aucune indemnité ne sera versée par la caisse de péréquation.

Remboursement des frais

U9 et U 11

Il est souhaitable que les arbitres des catégories U9 et U11 soient indemnisés par le club recevant à raison de 6 euros par rencontre à l'exception des arbitres club en formation

U13

Les frais d'arbitrage des championnats de Meurthe et Moselle sont remboursés par la caisse de péréquation selon les modalités adoptées par le Comité Directeur.

Si une équipe est absente, les frais d'arbitrage éventuels seront à la charge de l'équipe absente.

Joueur non entré en jeu

TOUS les joueurs inscrits sur la feuille de marque DOIVENT PARTICIPER, sous peine de pénalité.

Lors de la finale de Meurthe et Moselle U13 (masculins et féminins) chaque joueur devra également participer à la rencontre.

Feuille de marque

L'envoi de la feuille de marque au Comité incombe au groupement sportif de l'équipe recevante. Sous peine de pénalité financière, elle doit être postée dans les 24 heures ouvrables après la rencontre ou parvenir au siège du Comité de Basket-Ball de Meurthe et Moselle pour le mardi au plus tard.

En cas de réclamation ou d'incidents pour quelque motif que ce soit, l'arbitre doit lui-même se charger de l'acheminement de la feuille de marque dans les mêmes conditions de diligence que ci-dessus requises.

U9 et U11

La feuille de marque -spécifique- est IMPERATIVEMENT utilisée.

Elle est à TELECHARGER DEPUIS LE SITE DU COMITE : www.comitebasket54.fr
(onglet "comité 54", page "imprimés", sous-page "imprimés sportifs")

Le Club recevant retournera la feuille de match dans les délais au Comité.
Les résultats ne doivent pas être saisis sur FBIV2

U13

Le club recevant doit saisir sur FBIV2 le résultat de la rencontre pour le dimanche à 18h00 au plus tard.

En cas de perte de la feuille de marque, le club visiteur sera déclaré vainqueur et la pénalité financière pour retard appliquée.

Participation aux épreuves sportives

Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur, entraîneur, arbitre, officiel de la table de marque..., doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours revêtue obligatoirement de la photographie du titulaire de la licence.

Vérification des licences -

Avant chaque rencontre, les arbitres doivent exiger la présentation de la licence des joueurs et entraîneurs.

Toutefois dans des conditions fixées chaque année par le Bureau du Comité de Basket-Ball de Meurthe et Moselle, les intéressés peuvent à défaut de présentation de la licence, participer aux rencontres en produisant, l'une des pièces visées à l'article ci-dessous.

Non-présentation de la licence -

Lorsqu'un licencié régulièrement qualifié ne peut présenter sa licence, il peut néanmoins participer à la rencontre en présentant tout document comportant une photographie d'identité récente permettant d'identifier l'intéressé.

La participation d'un licencié à une rencontre dans ces conditions, donne lieu, hormis les cas prévus aux §3 et 4, à la perception d'un droit financier fixé chaque année par le Comité Directeur du Comité de Basket-Ball de Meurthe et Moselle.

La personne ne pouvant justifier de son identité ne peut être inscrite sur la feuille de marque, et de ce fait, ne peut prendre part à la rencontre.

Lorsque le club saisi lui-même une licence sur FBI, la présentation du bordereau de qualification et d'une pièce d'identité équivaut à la présentation de la licence pendant 5 jours. Au-delà de ce délai, le droit financier sera perçu.

Le duplicata de la licence avec pièce d'identité équivaut à la présentation de la licence.

Vérification de surclassement -

L'arbitre ne peut interdire la participation d'un joueur à une rencontre pour l'absence de la mention "surclassement D ou R ou N" sur la licence, mais seulement consigner cet état de fait au verso de la feuille de marque.

Le joueur participe alors sous l'entière responsabilité de son entraîneur.

La Commission sportive départementale se réserve le droit de procéder à toutes vérifications ultérieures et toute équipe dont un joueur ne sera pas qualifié à la date de la rencontre ou qualifié pour cette rencontre, sera déclarée battue par pénalité.

Personnalisation des équipes

Dans l'hypothèse où un règlement sportif particulier prévoit la possibilité de faire participer plusieurs équipes d'un même club aux rencontres d'une même catégorie, chaque équipe doit être personnalisée (joueurs nominativement désignés avec les numéros de licences)

Avant la 1^{ère} journée de championnat la composition des équipes ainsi personnalisées doit être transmise à la Commission Sportive.

Les joueurs désignés dans une équipe personnalisée ne peuvent changer d'équipe en cours de saison.

Classement

U13

Principe

Les championnats départementaux conduisent à la fin des différentes rencontres à un classement déterminant le champion de la catégorie. S'il existe plusieurs poules dans une même catégorie: le règlement sportif particulier de la catégorie sera appliqué.

Mode d'attribution des points

Le classement est établi à l'issue de chaque compétition en tenant compte:

1. du nombre de points
2. du point avéré particulier
3. du quotient

Il est attribué :

- pour une rencontre gagnée 3 points
- pour un résultat nul 2 points
- pour une rencontre perdue ou perdue par défaut : 1 point
- pour une rencontre perdue par pénalité ou par forfait : 0 point

U11 et U9

Pas de classement pour les U11 et U9 masculins et féminins.

En cas d'égalité

Si à la fin de la compétition:

Deux Groupements sportifs ont des équipes à égalité de points, seuls les résultats obtenus entre elles interviendront pour le calcul du point average. Elles seront classées en fonction du meilleur point average.

En cas d'égalité de ce dernier, il sera fait appel au quotient pour départager les équipes à égalité. (Règlement officiel)

Trois Groupements sportifs ou plus ont des équipes à égalité de points, seuls les résultats obtenus entre elles interviendront pour un nouveau classement. Elles seront classées en fonctions du résultat obtenu.

Si deux Groupements sportifs sont encore à égalité, il sera fait application des règles fixées en 1.

Lorsque la compétition ne se déroule pas en rencontres "aller/retour" le point average est calculé sur l'ensemble des rencontres.

Une équipe ayant perdu une rencontre par forfait ou pénalité sera considérée comme ayant le plus mauvais point average des équipes à égalité de points.

Effets d'une rencontre perdue par pénalité

Dans le cas d'une rencontre perdue par pénalité, l'équipe déclarée gagnante bénéficie de trois points pour les U13. Les points marqués au cours de la rencontre sont annulés de part et d'autre et rien ne doit figurer à cet effet, au point average.

Phases finales

Pour les demi-finales et finales, le groupement sportif ayant plusieurs équipes dans la même catégorie ne pourra utiliser que les joueurs ayant participé au championnat départemental.

Les finales du championnat de Meurthe et Moselle se disputent en fonction de la formule adoptée par le Comité Directeur en début de saison.

Les noms des arbitres désignés pour les ½ finales et les finales sont soumis au Bureau du Comité de Meurthe et Moselle.

Les frais d'arbitrage sont réglés par la caisse de péréquation

Pour le cas des phases finales en rencontre Aller et Retour, les résultats à égalité sont admis. Pour la rencontre Retour, si le point average à la fin du temps réglementaire se trouve identique pour les deux équipes, une ou plusieurs prolongations seront jouées jusqu'à déclaration du vainqueur sur l'ensemble des deux rencontres.

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

En fonction du nombre d'équipes engagées, il a été décidé que :

Les équipes peuvent participer à un championnat géré par le comité de Moselle et disputer éventuellement les titres en Moselle. La réciproque est également possible.

Le règlement particulier est arrêté et diffusé 15 jours avant le début des championnats.

Si une ou plusieurs équipes U13 féminines sont engagées en championnat masculins U13, l'équipe terminant à la première place du championnat départemental U13 féminins peut rencontrer l'équipe féminine U13 la mieux classée du championnat U13 masculins, sur demande de cette dernière et si le calendrier le permet, en vue de définir qui d'elles représentera le CD54 au tournoi organisé par la Ligue Lorraine.